

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 442**9 septembre 1996****SOMMAIRE**

Bureau de Recherches, S.à r.l., Esch-sur-Alzette page	21215	Moulins Gantenbein, S.à r.l., Fentange	21205
Club Les Amis du Bon Vin, Luxembourg	21195	Must Info S.A., Luxembourg	21205
(Les) Copains d'Abord, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	21170	NB Reinsurance S.A., Luxembourg	21201, 21203
Eastern Finance Corporation S.A., Luxembourg	21182	Night-Club St Petersburg, S.à r.l., Luxembourg ..	21203
E.C.F., European Corporate Finance Holding S.A., Luxembourg	21183, 21186	NeaCom, A.s.b.l., Luxembourg	21181
Edelwhite S.A., Luxembourg	21183	Neptunus S.A., Luxembourg	21205
(Les) Eglantiers S.A., Luxembourg	21195	Non-Ferrous Assets S.A., Luxembourg	21197
Ensien Holding S.A., Luxembourg	21182	N.R. Resources S.A., Luxembourg	21206
Entreprise Roger Balthasar, S.à r.l., Luxbg	21182, 21183	Ocean Services Company S.A., Luxembourg	21176
(L)'Européenne des Métaux S.A., Luxembourg ..	21196	Octir International S.A., Luxembourg	21171
Exprinter Holding (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	21187, 21188, 21191	Okean Holding, Luxembourg	21204
FE+ S.A., Bettange-sur-Mess	21183	Olmi S.A., Ehnen	21206
Fiduciaire Auditlux, S.à r.l., Luxembourg	21190	Optimas Luxembourg S.A., Luxembourg	21205, 21206
Fiduciaire Nationale, S.à r.l., Luxembourg	21190	Ornilogis Consulting, S.à r.l., Garnich	21205
(La) Financière de l'Avenir S.A., Luxembourg ...	21196	Plastec International S.A., Luxembourg	21206
Finora S.A. Holding, Luxembourg	21186	Prodilux, S.à r.l., Windhof/Capellen	21207
Fiparlux S.A. Holding, Luxembourg	21186	Rayon Vert S.A., Luxembourg	21207
G.E.C. Consulting S.A., Luxembourg	21191	Rodberg, S.à r.l., Luxembourg	21208
Ger-Adtec, S.à r.l., Bridel	21188	Romantico, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	21208
G.I.M. Geographic Information Management S.A., Luxembourg	21191	RS Immo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	21208
Groupe Socota Textile S.A., Luxembourg	21190	RTL Plus S.A. & Co KG, Luxembourg	21208
HA-Bau, GmbH, Rollingen/Mersch	21189, 21190	RTL Plus S.A., Luxembourg	21208
Harlux, S.à r.l., Luxembourg	21192	Ryalux, S.à r.l., Luxembourg	21207
Holz Bois S.A., Luxembourg	21192, 21193	S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg, Luxbg	21209
Illica S.A., Luxembourg	21193	Schmit & Co. Montage, S.à r.l., Strassen	21174
Imacorp S.A., Luxembourg	21194	SDET Advisors S.A., Luxembourg	21209
Immobilière de Boulevard S.A., Luxembourg ...	21192	Seegold S.A., Luxembourg	21209
Interest Holding S.A., Luxembourg	21194	Servacor International S.A., Luxembourg	21210
International Eurofin S.A.H., Luxembourg	21192	Société Cartographique du Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	21210
International Trade Holding S.A., Luxembourg ..	21195	Société de Développement Technique et Industriel S.A., Luxembourg	21210
Invest-Finanz A.G., Luxembourg	21193	Socimmo S.A., Luxembourg	21210
Invest-Finanz Holding S.A., Luxembourg	21195	Somalit S.A., Luxembourg	21210
Ipheion S.A., Luxembourg	21195	Soparim S.A., Luxembourg	21211
Kowa S.A., Luxembourg	21193	Sotراسي, S.à r.l., Luxembourg	21211
L.B.M., Luxembourg Maintenance S.A., Differdange	21194	Stonehenge S.A., Luxembourg	21211
Ligna Bau A.G., Luxembourg	21196	Sunfin International S.A., Luxembourg	21211
Liminvest S.A., Luxembourg	21196	Taiyo International S.A., Luxembourg	21212
Lomenies S.A., Luxembourg	21197	Thyssen Ascenseurs Luxembourg, S.à r.l., Howald	21212
Luxembourg Estates Company S.A., Luxembourg	21197	Tibor S.A., Luxembourg	21213
Luxena S.A., Luxembourg	21197	(The) Tokio Marine International Fund (Luxem- bourg) S.A., Luxembourg	21212
Luxgaz Distribution S.A., Luxembourg	21197	Tractebel Engineering Luxembourg S.A., Luxbg ..	21213
Malicoa S.A., Luxembourg	21198	Transalliance (Luxembourg) S.A., Bettembourg ..	21213
Malicobe S.A., Luxembourg	21198	Transocean International S.A. Luxembourg, Lu- xembourg	21214
Mao Holdings S.A., Luxembourg	21198, 21199	V-Rent, S.à r.l., Luxembourg	21214
Mecalux, S.à r.l., Bertrange	21199, 21200	(The) Yasuda Fire Investment (Europe) S.A., Luxbg	21211
MKL Properties S.A., Luxembourg	21200, 21201	Zatto Group S.A., Luxembourg	21212

LES COPAINS D'ABORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4083 Esch-sur-Alzette, 374, boulevard de Gaulle.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Joaquim Manuel Martins Braz, commerçant, demeurant à L-8217 Mamer, 75, rue Op Bierg; et

2.- Monsieur Antonio Braz, pensionné, demeurant à L-8217 Mamer, 75, rue Op Bierg.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et à ces fins, arrêtent le projet de statuts suivant:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de LES COPAINS D'ABORD, S.à. r.l.**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui en sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cent parts sociales (100), de cinq mille francs (5.000,-), chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Joaquim Manuel Martins Braz, prédit, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99 parts
2.- Monsieur Antonio Braz, prédit, une part sociale	1 part
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital social de cinq cent mille (500.000,-) francs a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions de parts sociales à des tiers sont subordonnées à l'agrément du ou des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés ou aux ayants droit des associés est libre.

La valeur de la part sociale est déterminée par les associés. A défaut d'accord, les associés nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code civil.**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur salaire, le cas échéant.**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par le ou les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre mille neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués, sans nul préjudice, à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée LES COPAINS D'ABORD, S.à r.l., ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, ils ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

a) Est nommée gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Marie-Jeanne Marz, employée privée, demeurant à L-6666 Givenich, Maison 12.

b) Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Joaquim Manuel Martins Braz, prédit.

c) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

d) Le siège social de la société est établi à L-4083 Esch-sur-Alzette, 374, boulevard Charles de Gaulle.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Braz, A. Braz, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 1996, vol. 824, fol. 59, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 1996.

N. Muller.

(21515/224/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

OCTIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit italien OCTIR INDUSTRIALE S.p.A, avec siège social à Via Campagné 16, Biella, Italie, ici représentée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, spécialement mandaté à cet effet par procuration datée du 31 mai 1996;

2.- Monsieur John Seil, préqualifié, agissant en son nom personnel;

3.- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Bertrange, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de OCTIR INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans une autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à DEM 5.000.000,- (cinq millions de Deutsche Mark), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de DEM 100,- (cent Deutsche Mark) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de DEM 10.000.000,- (dix millions de Deutsche Mark) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de DEM 100,- (cent Deutsche Mark) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 mai 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par l'incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, convertibles ou avec bons de souscription, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la

signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois d'avril de chaque année à quinze (15.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1997.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteur	Nombre d'actions
1) OCTIR INDUSTRIALE S.p.A., prénommée	49.998
2) Monsieur John Seil, prénommé	1
3) Monsieur Pierre Lentz, prénommé	1
Total:	50.000

Les actions ont été libérées à concurrence de quarante pour cent (40 %) par des versements en espèces, de sorte que la somme de DEM 2.000.000,- (deux millions de Deutsche Mark) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît et constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à LUF 102.775.000,- (cent deux millions sept cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois).

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ LUF 1.150.000,- (un million cent cinquante mille francs luxembourgeois).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Sergio Germanetti, administrateur-délégué, résidant à Biella (Italie),
- 2) Monsieur Federico Sella, employé de banque, résidant à Biella (Italie),
- 3) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

L'assemblée générale extraordinaire décide de répartir les mandats d'administrateur de la manière suivante:

Catégorie A:

- a) Monsieur Sergio Germanetti, prénommé,
- b) Monsieur Federico Sella, prénommé.

Catégorie B:

Monsieur John Seil, prénommé.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Sergio Germanetti, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice: Monsieur Alberto Rizzo, expert-comptable, résidant à Biella (Italie).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Seil, P. Lentz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 1996, vol. 91S, fol. 37, case 3. – Reçu 1.027.750 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 juin 1996.

T. Metzler.

(21518/222/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

SCHMIT & CO. MONTAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Claude Schmit, maître-menuisier, demeurant à L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen;
- 2.- Monsieur Laurent Schmit, employé privé, demeurant à L-8280 Kehlen, 25, rue de Mamer;
- 3.- Monsieur Serge Dostert, employé privé, demeurant à L-8369 Hivange, 21, rue de Garnich;
- 4.- Monsieur Paul Masselter, employé privé, demeurant à L-8806 Rambrouch, 27, rue de Schwiedelbrouch;
- 5.- Madame Kristjana Einarsdottir, gérante, demeurant au 15-107 Reykjavik (Islande), 35, Grandavegur.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce et le montage d'éléments préfabriqués.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières et de services pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.

Art. 3. La société prend la dénomination de SCHMIT & CO. MONTAGE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux millions (2.000.000,-) de francs, représenté par deux mille (2.000) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

Les deux mille (2.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Claude Schmit, prénommé, deux cent quarante parts sociales	240
2.- Monsieur Laurent Schmit, prénommé, deux cent quarante parts sociales	240
3.- Monsieur Serge Dostert, prénommé, quatre cent quatre-vingts parts sociales	480
4.- Monsieur Paul Masselter, prénommé, quatre cent quatre-vingts parts sociales	480
5.- Madame Kristjana Einarsdottir, prénommée, cinq cent soixante parts sociales	560
Total: deux mille parts sociales	2.000

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions (2.000.000,-) de francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de quatre-vingt mille (80.000,-) francs.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Claude Schmit, prénommé, lequel aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Schmit, L. Schmit, S. Dostert, P. Masselter, K. Einarsdottir, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 91S, fol. 36, case 4. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1996.

E. Schlessler.

(21519/227/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

OCEAN SERVICES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, the twenty-fourth of May.
Before Maître Norbert Muller, a notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1.- The société anonyme KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., with its principal office in L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen,
incorporated by deed of notary André Schwachtgen, residing in Pétange, on the 16th of February 1973, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 37, of the 2 March 1973,
represented by Mr Jacques Emmanuel Lebas, licencié en droit, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy issued in Luxembourg on the 20th May 1996,
which proxy will be signed ne varietur by the notary and the appearing parties and will be filed with the registration authorities.

Mr Jacques-Emmanuel Lebas himself represented by Mrs Betty Prudhomme, employée de banque, residing in Thiaumont/Belgique, by virtue of «bon pour substitution» (good for substitution) given in Luxembourg the 22th May 1996 and mentioned in recto of the before mentioned proxy of the 20th May 1996; and

2.- The société anonyme FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A. with its principal office in L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre Dame,

incorporated by deed of notary Tony Neuman, residing in Luxembourg, on the 11th of June 1954, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 50 of the 12th July 1954,
represented by Mr Jacques Emmanuel Lebas, licencié en droit, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy issued in Luxembourg on the 20th May 1996,
which proxy will be signed ne varietur by the notary and the appearing parties and will be filed with the registration authorities.

Mr Jacques-Emmanuel Lebas, himself represented by Mrs Betty Prudhomme, employée de banque, residing in Thiaumont/Belgique, by virtue of «bon pour substitution» (good for substitution) given in Luxembourg the 22th May 1996 and mentioned in recto of the before mentioned proxy of the 20th May 1996.

Said appearing parties have established as follows Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title I.- Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be OCEAN SERVICES COMPANY S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in cooperation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at six million Luxembourg francs (LUF 6,000,000.-), represented by six thousand (6,000) shares of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

Unless otherwise specified by law, the shares shall be in bearer form.

The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by ninety-four million Luxembourg francs (LUF 94,000,000.-) in order to raise it from six million Luxembourg francs (LUF 6,000,000.-) to one hundred

million Luxembourg francs (LUF 100,000,000.-) as the case may be by the issue of ninety-four thousand (94,000) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each, having the same rights as the existing shares.

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulation of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title II. Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company.

The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title III. General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on 1st Thursday of April at 16.30 o'clock in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at part of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemend shares.

Title IV. Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on 1st January and end on 31st December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title V. General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st December one thousand nine hundred and ninety-six.

2.- The first annual general meeting will be held in 1997.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- The Société Anonyme KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.,	5999 shares
2.- The Société Anonyme FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A.	<u>1 share</u>
Total:	6000 shares

The shares have all been fully paid up in cash so that six million Luxembourg francs (LUF 6,000,000.-) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately LUF.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1.- The registered office of the company is L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3.- Are appointed as directors:

a) Mr Jacques-Emmanuel Lebas, licencié en droit, residing in Luxembourg,

b) Mr Claude Hermes, employé privé, residing in Bertrange (Luxembourg),

c) Mr Jean-Robert Bartolini, employé privé, residing in Differdange (Luxembourg).

4.- Is appointed as statutory auditor FIN CONTROLE S.A., Société Anonyme, with office in Luxembourg, prenamed.

5.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2001.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., société établie à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de résidence à Pétange, le 16 février 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 37, du 2 mars 1973, représentée aux fins des présentes par Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 mai 1996,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, prédit, étant lui-même ici représenté par Madame Betty Prudhomme, employée de banque, demeurant à Thiaumont/Belgique, en vertu d'un «bon pour substitution» donné à Luxembourg, le 22 mai 1996 et mentionné au recto de la prédite procuration du 20 mai 1996 annexée aux présentes; et

2.- La société anonyme FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., société établie, à L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame,

constituée suivant acte reçu par le notaire Tony Neuman, de résidence à Luxembourg, le 11 juin 1954, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 50, du 12 juillet 1954,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 mai 1996,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, prédit, étant lui-même ici représenté par Madame Betty Prudhomme, employée de banque, demeurant à Thiaumont/Belgique, en vertu d'un «bon pour substitution» donné à Luxembourg, le 22 mai 1996 et mentionné au recto de la prédite procuration du 20 mai 1996 annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OCEAN SERVICES COMPANY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à six millions de francs (6.000.000,-), représenté par six mille (6.000) actions de mille francs (1.000,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quatre-vingt-quatorze millions de francs (94.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de six millions de francs (6.000.000,-) à cent millions de francs (100.000.000,-), le cas échéant, par l'émission de quatre-vingt-quatorze mille actions (94.000) de mille francs (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par l'incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société, régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 16 heures 30.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital social comme suit:

1.- La société KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., prédite, cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	5.999 actions
2.- La société FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., prédite, une action	<u>1 action</u>
Total: six mille actions	6.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de six millions de francs (6.000.000,-), se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés Administrateurs:

a) Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, prêtre,

b) Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange, et

c) Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange.

4.- Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme FIN-CONTROLE, avec siège social à Luxembourg.

5.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale statutaire de l'année 2001.

Dont acte, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Prudhomme, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1996, vol. 824, fol. 71, case 5. – Reçu 60.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 1996.

N. Muller.

(21517/224/360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

NEACOM, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.

STATUTS

Entre les soussignés membres fondateurs:

Fornara Pietro, consultant, demeurant à Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard, de nationalité luxembourgeoise;

Friggione Savino, étudiant, demeurant à Luxembourg, 199, route de Longwy, de nationalité italienne;

Santini Alessandro, étudiant, demeurant à Luxembourg, 85, rue de Gasperich, de nationalité italienne;

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée NEACOM.

Art. 2. Siège. Le siège social est fixé à L-1451 Luxembourg, 19, rue Theodore Eberhard.

Art. 3. Objet. L'association a pour objet de mieux faire connaître les moyens de communication internationale et mondiale par la voie des techniques et technologies nouvelles et de pointe. Elle contribuera au développement de ces moyens dans les domaines des sciences humaines et de la culture dans un esprit de perspicacité, d'exactitude et d'objectivité.

Art. 4. Membres. Peuvent devenir membres associés et ordinaires toutes personnes ayant un intérêt pour les activités de NEACOM.

L'adhésion est soumise au vote de l'assemblée générale des membres fondateurs.

Le comité exécutif peut, à la majorité absolue, élire des nouveaux membres fondateurs.

Seuls les membres fondateurs et les membres ordinaires peuvent faire partie du comité exécutif et ont le droit de vote à l'assemblée générale.

La qualité de membre se perd conformément aux règles de l'article 12 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 5. Cotisation. Le montant de la cotisation est fixée par l'assemblée générale.

Art. 6. Organe. L'activité de l'association s'exerce à travers les organes suivants:

1. L'assemblée générale

Elle se compose de tous les membres fondateurs de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an. Elle peut être convoquée à tout moment par le comité exécutif et doit l'être dans les cas prévus par les articles 4 et 5 de la loi du 21 avril 1928. Elle délibère et vote selon les règles établies par la même loi. Les membres associés peuvent y assister avec voix consultative.

2. Le comité exécutif

Le comité exécutif est élu par l'assemblée générale pour une durée de quatre mois. Les membres sortants sont rééligibles.

Le comité exécutif se compose d'un Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents, d'un Trésorier, d'un Secrétaire général et d'un ou de plusieurs membres. Ces fonctions peuvent s'exercer cumulativement sans excéder le nombre de

deux. Le nombre minimum des membres du comité exécutif est fixé à trois. Le comité exécutif se réunit sur la convocation de son Président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix émises par les membres présents.

Les votes par procuration ou par correspondance sont autorisés pour toute délibération du comité exécutif ou de l'assemblée générale.

Art. 7. Gestion de l'Association. Le comité exécutif gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Le comité doit être en mesure de présenter un rapport d'activité à la demande de l'assemblée générale.

Le Président représente l'association et en dirige les travaux. Il peut temporairement déléguer ses fonctions à un membre du comité exécutif.

Le Vice-Président assiste le Président dans ces fonctions et le remplace en cas d'empêchement. Le Secrétaire Général est chargé de la rédaction des documents de l'association.

Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Il effectue le paiement des dépenses et en rend compte au Président ou Vice-Président. A la fin de chaque exercice, fixée au 31 décembre, il soumet les comptes pour vérification aux réviseurs de caisse.

Art. 8. Modification des statuts. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi du 21 avril 1929, ou telle qu'elle a été modifiée, sur les associations sans but lucratif.

Art. 9. Dissolution. La dissolution de l'association est prononcée par l'assemblée générale, conformément aux dispositions de la loi susmentionnée.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21520/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

EASTERN FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 15.427.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21563/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

ENSIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 30.795.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juin 1996

1. L'adresse de la société est transférée, avec effet au 1^{er} juillet 1996, au 3, place Dargent, Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour ENSIEN HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature

(21565/696/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

ENTREPRISE ROGER BALTHASAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 5, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 29.441.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Pour ENTREPRISE ROGER BALTHASAR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21566/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

ENTREPRISE ROGER BALTHASAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 5, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 29.441.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Pour ENTREPRISE ROGER BALTHASAR, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21567/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

EDELWHITE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.402.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 54, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21564/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

FE+ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 49.681.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Suite à l'assemblée générale du 14 mai 1996 et à la décision consécutive du conseil d'administration de même date, la nouvelle composition du conseil d'administration est la suivante:

1.- Monsieur Stéphane Van Caillie, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Bettange-sur-Mess, administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1997;

2.- Madame Véronique Van Cailie-Mikolajczak, licenciée en sciences commerciales et financières, demeurant à Bettange-sur-Mess, administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1997;

3.- La société de droit irlandais SENSEGREEN Limited, ayant son siège social à Dublin, 17, Dame Street (Irlande), administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée BUREAU CONSEIL INTERNATIONAL, S.à r.l., en abrégé B.C.I., S.à r.l., Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1997.

S. Van Caillie
Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 69, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21582/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

E.C.F., EUROPEAN CORPORATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 44.478.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EUROPEAN CORPORATE FINANCE HOLDING S.A., en abrégé E.C.F. S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 5 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 4 octobre 1993, numero 452.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Lecuit, en date du 23 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 6 décembre 1993, numéro 578.

La séance est présidée par Monsieur Arnaud Dubois, administrateur de sociétés, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne Callot, employée privé, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Serge Sitter, sous-directeur, Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et

le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les cent neuf mille cinquante (109.050) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une classe d'actions privilégiées rachetables et comportant droit de vote, donnant droit à un dividende fixe de 8 %, non récupérable d'une année sur l'autre.
2. Fixation des modalités de rachat.
3. Introduction d'un capital autorisé.
4. Augmentation du capital social à concurrence de dix-neuf millions de Livres sterling (19.000.000,- £) pour le porter de son montant actuel de cent neuf millions cinquante mille Livres sterling (109.050.000,- £) à cent vingt-huit millions cinquante mille Livres Sterling (128.050.000,- £), par la création et l'émission de dix-neuf mille (19.000) actions nouvelles privilégiées, rachetables, avec droit de vote, d'une valeur nominale de mille Livres sterling (1.000,- £) chacune.
5. Adaptation des statuts aux changements intervenus.
6. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la création d'une classe d'actions privilégiées rachetables et comportant droit de vote, donnant droit à un dividende fixe de 8 %, non récupérable d'une année sur l'autre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer les modalités de rachat comme suit:

«La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions privilégiées rachetables souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Préalablement à tout rachat la valeur effective de l'action rachetable calculée sur base de l'actif net comptable devra être attestée par un état établi et certifié par les réviseurs d'entreprises de la société, arrêté à une date qui ne peut être antérieure de plus de deux semaines à la date de rachat. A cet effet les actif et passif de la société seront évalués en conformité avec les principes comptables fixés dans la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Le prix de rachat sera la somme moindre entre la valeur nominale du titre et la valeur effective telle que déterminée ci-dessus.»

Troisième résolution

L'assemblée décide l'introduction d'un capital autorisé de trois cents millions de Livres sterling (300.000.000,- £).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-neuf millions de Livres sterling (19.000.000,- £), pour le porter de son montant actuel de cent neuf millions cinquante mille Livres sterling (109.050.000,- £) à cent vingt-huit millions cinquante mille Livres sterling (128.050.000,- £), par la création et l'émission de dix-neuf mille (19.000) actions nouvelles privilégiées, rachetables, avec droit de vote, d'une valeur nominale de mille Livres sterling (1.000,- £) chacune.

Les dix-neuf mille (19.000) actions nouvelles sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix-neuf millions de Livres sterling (19.000.000,- £) est dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

Suite à ces résolutions, l'assemblée décide de modifier les statuts de la société comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt-huit millions cinquante mille Livres sterling (128.050.000,- £), représenté par cent neuf mille cinquante (109.050) actions de la catégorie A et dix-neuf mille (19.000) actions de la catégorie B, d'une valeur nominale de mille Livres sterling (1.000,- £) chacune, entièrement libérées.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'au montant de trois cents millions de Livres sterling (300.000.000,- £). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre jusqu'à cent soixante-douze mille soixante-treize (172.073) actions nouvelles de catégorie A ou de catégorie B en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

«**Nouvel art. 4.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions privilégiées rachetables souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Préalablement à tout rachat la valeur effective de l'action rachetable calculée sur base de l'actif net comptable devra être attestée par un état établi et certifié par les réviseurs d'entreprises de la société, arrêté à une date qui ne peut être antérieure de plus de deux semaines à la date de rachat. A cet effet les actif et passif de la société seront évalués en conformité avec les principes comptables fixés dans la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Le prix de rachat sera la somme moindre entre la valeur nominale du titre et la valeur effective telle que déterminée ci-dessus.»

«**Ancien art. 5. Cinquième alinéa.** Toute action de catégorie A comme de catégorie B donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.»

«**Ancien art. 12. Deuxième alinéa.** Les actions de catégorie B donnent droit sur le bénéfice restant à un dividende fixe de huit pour cent (8 %) de la valeur nominale de l'action, non récupérable d'une année sur l'autre. Le solde du bénéfice est distribuable par parts égales entre actions parmi toutes les actions tant de catégorie A que de catégorie B.»

Suit la traduction anglaise

«**Art. 3.** The subscribed capital is set at one hundred twenty-eight million and fifty thousand English pounds (128,050,000.- £), represented by one hundred nine thousand and fifty (109,050) class A shares and nineteen thousand (19,000) class B shares, with a par value of one thousand English pounds (1,000.- £) each, fully subscribed.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at three hundred million English pounds (300,000,000.- £).

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years from the date of publication of this deed in the Mémorial on, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital by issuance of up to the additional shares either of A category or of B category. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid in cash, in kind or by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims of the shareholders against the company. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each raise of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is considered being automatically adapted to this modification.

The company is entitled to redeem its own shares, which are subscribed and fully paid in, in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law on commercial companies, as amended, it being understood that this acquisition may only be made by means of distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium through the issue of its shares or by means of the proceeds of a new issue made for the purpose of the redemption.

The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

The redemption price of the redeemable shares is calculated on the basis of the company's net assets determined in accordance with article five hereunder.

«**New art. 4.** The company may redeem its privileged redeemable shares subscribed and fully paid in under the terms indicated by Article 49-8 of the law on commercial companies as amended, it being understood that this redemption may only be made by means of distributable sums comprising the extraordinary reserve created with funds collected by the company as issue premium on the issuance of its own shares or on proceeds of a new issuance realized in regard of this redemption.

The shares redeemed by the company will have no voting power nor entitle to the distribution of a dividend or to liquidation proceeds.

Previously to each redemption the effective value of each redeemable share calculated on the basis of the net book value must be attested by a certificate established and certified by the auditors of the company closed on a date which must not be earlier than two weeks before the date on which the shares are redeemed. To this effect the assets and liabilities of the company will be evaluated in accordance with the principles of accounting set out by the basic law on commercial companies.

The redemption will be either the par value of the shares or the effective value of the shares as determined hereabove, whichever is the lower.»

«**Old art. 5. Sixth paragraph.** Each share of category A and of category B is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.»

«**Old art. 12. Second paragraph.** From the remaining portion of the net profit the shares of category B entitle the shareholders to a fixed dividend of eight per cent (8 %) of the par value of the shares; this dividend may not be carried forward from one year to the next. The balance of the net profit will be distributed in equal parts per share to all the shares of category A and category B.»

Sixième résolution

L'assemblée décide la renumérotation des articles des statuts.

Evaluation de l'augmentation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation du capital social est évaluée à neuf cent treize millions neuf cent mille francs luxembourgeois (913.900.000,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ neuf millions quatre cent mille francs luxembourgeois (9.400.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dubois, F. Callot, S. Sitter, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 juin 1996, vol. 399, fol. 42 case 2. – Reçu 9.139.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 1996.

E. Schroeder.

(21575/228/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

E.C.F., EUROPEAN CORPORATE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 44.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 1996.

E. Schroeder.

(21576/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

FINORA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 19.077.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 1996, vol. 480, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de LUF 354.022 est reportée sur l'exercice suivant: La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(21587/279/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

FIPARLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 11.102.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 13 mai 1996

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à l'échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée de six ans.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21588/550/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

EXPRINTER HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 31.896.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-third of May.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of EXPRINTER HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 31.896.

The meeting is opened at 10.00 a.m., Mrs Patricia Thill, maître en droit, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Miss Maryse Schiltz, employée privée, residing in Strassen.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean Wagener, docteur en droit, residing in Luxembourg, all hereby present and accepting.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the financial year of the corporation which shall begin on the 1st of January and end on the 31st of December of each year.

2. Amendment of article 7 of the articles of incorporation about the financial year.

3. Extension of the financial year which began on the 1st of October 1994 and ended on the 30th of September 1995 to the 31st of December 1995.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the financial year of the corporation so as to begin on the 1st of January and end on the 31st of December of each year and consequently to amend article 7 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of each year.»

Second resolution

The meeting decides to extend the financial year which began on the 1st of October 1994 and ended on the 30th September 1995 to the 31st of December 1995.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at thirty thousand (30,000.-) Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 10.15 a.m.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXPRINTER HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.896.

L'assemblée est ouverte à dix heures, sous la présidence de Madame Patricia Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Maryse Schiltz, employée privée, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'exercice social de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

2. Modification de l'article 7 des statuts concernant l'exercice social.

3. Prolongement de l'exercice ayant couru du 1^{er} octobre 1994 au 30 septembre 1995 jusqu'au 31 décembre 1995.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année et par conséquent de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prolonger l'exercice ayant couru du 1^{er} octobre 1994 au 30 septembre 1995 jusqu'au 31 décembre 1995.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures et quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Thill, M. Schiltz, J. Wagener, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1996, vol. 91S, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

R. Neuman.

(21580/226/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

EXPRINTER HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 31.896.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

(21581/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

GER-ADTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze juin.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Sidney Schamberger, ingénieur-technicien, demeurant à L-8127 Bridel, 18, op der Dresch;

2) Monsieur John Schickes, commerçant, demeurant à L-7220 Walferdange, 69, route de Diekirch,

3) Monsieur Josua Wutz, employé privé, demeurant à L-3542 Dudelange, 201, rue du Parc;

Les comparants sub 1) et 2) actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée GER-ADTEC, S.à r.l., avec siège social à L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 98 du 17 mars 1994,

modifiée à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 1^{er} février 1995,

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre cent mille francs (400.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,-) au montant de neuf cent mille francs (900.000,-), par la création de quatre cents (400) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription

Et de suite, les parts sociales nouvellement créées ont été souscrites comme suit:
 par Monsieur Sidney Schamburger, préqualifié, cent dix (110) parts sociales;
 par Monsieur John Schickes, préqualifié, cent dix (110) parts sociales;
 par Monsieur Josua Wutz, préqualifié, cent quatre-vingts (180) parts sociales.

L'assemblée constate que ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces dans les caisses de la société par les souscripteurs respectifs, de sorte que le montant de l'augmentation de capital de quatre cent mille francs (400.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide d'adapter les statuts de la société et de modifier en conséquence l'article 6, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de neuf cent mille francs (900.000,-), divisé en neuf cents (900) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur Sidney Schamburger possède trois cent soixante (360) parts sociales;

Monsieur John Schickes possède trois cent soixante (360) parts sociales;

Monsieur Josua Wutz, employé privé, demeurant à L-3542 Dudelange, 201, rue du Parc, possède cent quatre-vingts (180) parts sociales.

Total: neuf cents (900) parts sociales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Schamburger, J. Schickes, J. Wutz, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 1996, vol. 591, fol. 86, case 6. – Reçu 4.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 14 juin 1996.

M. Cravatte.

(21591/205/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

HA-BAU, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7511 Rollingen/Mersch, 13, rue Redeschheck.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am neunundzwanzigsten Mai.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze in Mersch.

Sind erschienen:

1.- Her Heribert Höhn, Maurermeister, wohnend in L-7511 Rollingen/Mersch, 13, rue Redeschheck.

2.- Herr Jochen Höhn, Bauleiter, wohnend in L-7511 Rollingen/Mersch, 13, rue Redeschheck.

Welche Kompargenten erklären, aufgrund von Abtretungen unter Privatschrift, alleinige Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HA-BAU, G.m.b.H., mit Sitz in Lintgen, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Paul Hencks, mit Amtssitze in Luxemburg, am 26. Januar 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 8. Juni 1989, Nummer 159.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 18. Februar 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 7. August 1992, Nummer 341.

Die Kompargenten ersuchten den instrumentierenden Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, den Gesellschaftssitz zu verlegen von L-7450 Lintgen, 70, route Principale nach L-7511 Rollingen/Mersch, 13, rue Redeschheck.

Artikel zwei der Satzung erhält nun folgenden Wortlaut:

«**Art. 2.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Rollingen/Mersch.»

Zweiter Beschluss

Aufgrund der Abtretungen unter Privatschrift sind die Gesellschaftsanteile nun gehalten wie folgt:

1.- Herr Heribert Höhn, Maurermeister, wohnend in L-7511 Rollingen/Mersch, 13, rue Redeschheck	600 Anteile
2.- Herr Jochen Höhn, Bauleiter, wohnend in L-7511 Rollingen/Mersch, 13, rue Redeschheck	400 Anteile
Total:	1.000 Anteile

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter nehmen den Austritt von Herrn Marc Trierweiler als administrativer Geschäftsführer zur Kenntnis und erteilen ihm volle Entlastung.

Zum neuen administrativen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Jochen Höhn, Bauleiter, wohnend zu L-7511 Rollingen/Mersch, 13, rue Redeschheck.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten wie bisher durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers Herrn Heribert Höhn, vorgeannt, und des administrativen Geschäftsführers Herrn Jochen Höhn, vorgeannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Höhn, J. Höhn, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 mai 1996, vol. 399, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 14. Juni 1996.

E. Schroeder.

(21594/228/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

HA-BAU, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-7511 Rollingen/Mersch, 13, rue Redeschheck.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 1996.

E. Schroeder.

(21595/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

**GROUPE SOCOTA TEXTILE S.A., Société Anonyme,
(anc. GROUPE SOCOTA S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 32.296.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 1992 et au 31 décembre 1993 et le bilan et l'annexe non-consolidés au 31 décembre 1992 et au 31 décembre 1993, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 54, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1994.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21593/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 29.760.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Signature
Gérant

(21583/512/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 15.319.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

Signature
Administrateur

(21585/512/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

EXPRINTER HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 31.896.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 1996, vol. 480, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice est reparti de la manière suivante:

Affectation à la réserve légale (5%)	USD	598
Absorption de la perte reportée	USD	11.079
Bénéfice à reporter	USD	290
Bénéfice de l'exercice	USD	11.967

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

L'assemblée ratifie les décisions prises lors du conseil d'administration du 21 décembre 1995, à savoir, que la démission des trois administrateurs Messieurs Julio Patricio Supervielle, Carlos Alberto Curi et Carlos Daniel Korcarz est acceptée, et, que Madame Véronique de Folin, femme d'affaires, demeurant 50 rue de Verneuil à Paris, est nommée comme troisième administrateur, et ce, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(215782794/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

EXPRINTER HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 31.896.

Société constituée le 11 septembre 1989 par Maître Baden, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 31 du 25 janvier 1990.

Les statuts furent modifiés par Maître Frank Baden, le 26 octobre 1990 (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 143 du 22 mars 1991) et le 16 janvier 1992 (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 296 du 4 juillet 1992).

EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration daté du 21 décembre 1995 que:

- Messieurs les administrateurs Julio Patricio Supervielle, Carlos Alberto Curi et Carlos Danile Korcarz ont donné leur démission avec effet au 21 décembre 1995;
- Madame Véronique de Folin, femme d'affaires, demeurant 50, rue de Verneuil à Paris est nommée comme troisième administrateur, et ce, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2000.

Pour extrait
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 1996, vol. 480, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller

(21579/279/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

G.E.C. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 25, rue Louis XIV.
R. C. Luxembourg B 50.039.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21590/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

G.I.M. GEOGRAPHIC INFORMATION MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 43.004.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21592/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

HARLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 26.136.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature
Gérant

(21596/512/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

HARLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 26.136.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 1996.

Signature
Gérant

(21597/512/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

IMMOBILIERE DE BOULEVARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 37.841.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 54, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1996

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1996:

- Madame Maria Elisabetta Lucheschi, sans état, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Andrea Czarnocki Lucheschi, entrepreneur, demeurant à Luxembourg;
- FONDACO S.A., société anonyme, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1996:

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.
Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21603/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

INTERNATIONAL EUROFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.615.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21605/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

HOLZ BOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 48.862.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21598/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

HOLZ BOIS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 48.862.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'Assemblée Générale tenue au siège social le 3 juin 1996

Délibérations

Cinquième résolution

Approbation de la démission de Monsieur Jean-Pol Melard, de Monsieur Thierry Gillet et de Monsieur Omer Gillin de leur poste d'Administrateur.

Sixième résolution

- Nomination de Monsieur Pierre Scholtes, exploitant forestier, demeurant route du Comité, B-6738 Mellier en tant qu'Administrateur-délégué.

- Monsieur Claude Annet, ingénieur industriel, demeurant 1, rue du Berger, B-1400 Nivelles en tant qu'Administrateur.

Monsieur Roger Lejeune, Administrateur de sociétés, demeurant à 35, Lindenweg, B-4700 Eupen en tant qu'Administrateur.

Huitième résolution

Nomination de la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE, S.à r.l. à Luxembourg aux fonctions de Commissaire pour l'exercice 1996.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 1996.

J.-P. Melard
l'Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller

(21599/664/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

ILLICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 37.170.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 54, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

Signature.

(21600/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

KOWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 36.755.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 avril 1996 que:

- Monsieur Tatsuo Yoshida, Président, KOWA REAL ESTATE INVESTMENT Co., Ltd., demeurant 4-12-24, Nishi-Azabu, Minato-Ku, Tokyo 106, Japon, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 18 juin 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21610/507/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

INVEST-FINANZ A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 26.780.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21607/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

IMACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, Imacorp Business Centre, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.257.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 1996.

IMACORP S.A.
Signature

(21601/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

IMACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, Imacorp Business Centre, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.257.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 12 juin 1996

- Affectation du résultat au report à nouveau et affectation à la réserve légale d'une somme de 125.000 francs.
- Le siège social est transféré au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Signature	Signature	Signature
<i>Le Président</i>	<i>Le Secrétaire</i>	<i>Le Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21602/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

INTEREST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 46.557.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 1996, vol. 480, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 29 avril 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de FRF 38.423,64 est reportée sur l'exercice suivant.
La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(21604/279/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

L.B.M., LUXEMBOURG MAINTENANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 66, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 53.567.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 1996.

Pour LUXEMBOURG MAINTENANCE S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21619/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

L.B.M., LUXEMBOURG MAINTENANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 66, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 53.567.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 1996.

Pour LUXEMBOURG MAINTENANCE S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21620/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

INVEST-FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 22.660.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21608/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

INTERNATIONAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 22.898.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 1996, vol. 480, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 20 mai 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice USD 10.728,77 est reporté sur l'exercice suivant. La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs Alain Rukavina, Jean Wagener et Madame Patricia Thill, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Henri Van Schingen, sont reconduits pour une nouvelle période de six années soit jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2002.

Suite au vote de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(21606/279/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

IPHEION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.241.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21609/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

CLUB «LES AMIS DU BON VIN».

Siège social: L-1260 Luxembourg, 65, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 21.199.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

(21612/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

LES EGLANTIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.688.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21613/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

LA FINANCIERE DE L'AVENIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.388.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 avril 1996

L'Assemblée décide à l'unanimité d'appeler aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Louis Prevost, demeurant à F-59000 Lille, 15, Square Foch et
- Monsieur Jean-Louis Olivaux, demeurant à F-59700 Marcq-en-Barœul, 18, allée des Serres.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2001.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21611/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

L'EUROPEENNE DES METAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.404.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21614/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

LIGNA BAU A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1480 Luxembourg, IIB, boulevard Paul Eyschen.

ERKLÄRUNG

Der Unterzeichnete Herr Rudolf Bayerschen, Dachdeckermeister, in D-54636 Schleid, Ulsbachstrasse 15 wohnend, handelnd:

- a. eigenen Namens;
 - b. in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter von Herrn Josef Beheng, Zimmerermeister, in D-54668 Alsdorf, Hauptstrasse 67, wohnend;
- aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, vom siebzehnten Juni neunzehnhundertsechsunneunzig, welche Vollmacht gegenwärtiger Erklärung beigefügt bleibt,
handelnd beide in ihrer Eigenschaft als technische Geschäftsführer der Aktiengesellschaft LIGNA BAU A.G., mit Sitz in L-1480 Luxembourg, IIB, boulevard Paul Eyschen,
erklären hiermit mit Wirkung ab dem heutigen Datum, ihre Tätigkeiten als Geschäftsführer der vorgezeichneten Gesellschaft LIGNA BAU A.G. zu kündigen.

Also erklärt am 18. Juni 1996.

Unterschrift.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 1996, vol. 257, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(21615/234/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

LIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.819.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mai 1996

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à l'échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée de six ans.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21616/550/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

LOMENIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 33.973.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21617/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

LUXEMBURG ESTATES COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.587.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21618/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

LUXENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 47.270.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 1996, vol. 480, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 14 mai 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de LUF 231.659 est reportée sur l'exercice suivant. La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(21621/279/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

LUXGAZ DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.393.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 1996.

LUXGAZ DISTRIBUTION

Signature

(21622/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

NON-FERROUS ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.851.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21638/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

MALICOA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 25.319.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 54, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21623/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

MALICOBÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 25.320.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 54, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21624/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

MAO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 29.745.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fourth of June.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MAO HOLDINGS S.A., with its principal office in Luxembourg, incorporated by deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, on the 28th of December 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 2nd of May 1989, number 119.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary on the 31st of December 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 8th of April 1993, number 152.

The meeting is presided by Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg, who appoints as secretary Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer:

Serge Sitter, sous-directeur, Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The attendance list, as well as the proxies will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list, that all the sixty thousand (60,000) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Deletion of article 17 of the articles of incorporation and renumbering of the following articles.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to delete article seventeen of the articles of incorporation and to renumber the following articles.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French translation and that at the request of the same appearing parties and in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Christian names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du présent acte:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MAO HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 2 mai 1989, numéro 119.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 8 avril 1993, numéro 152.

La séance est présidée par Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Serge Sitter, sous-directeur, Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les soixante mille (60.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Suppression de l'article 17 des statuts et renumérotation des articles suivants.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article dix-sept des statuts et de renuméroter les articles suivants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Pollefort, F. Callot, S. Sitter, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 juin 1996, vol. 399, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 1996.

E. Schroeder.

(21625/228/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

MAO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 1996.

E. Schroeder.

(21626/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

MECALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrice Roméo Nello Sanna, directeur de sociétés, demeurant à F-06500 Castillon, Résidence Le Nid d'Amour, RN 256,

ici représenté par Madame Nicoline Clabbers-De Dekken, Manager, demeurant à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Monsieur Lucien Jean-Pierre Eugène Ratti, directeur de sociétés, demeurant à F-06240 Beausoleil, 3bis, boulevard de la Turbia,

ici représenté par Madame Nicoline Clabbers-De Dekken, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

3. Monsieur Daniel Roger Chesnay, directeur de sociétés, demeurant à F-06000 Nice, Résidence Aberdeen, 75, avenue Georges V,

ici représenté par Madame Nicoline Clabbers-De Dekken, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants déclarent être, en vertu de cessions de parts sous seing privé, les seuls associés de la société à responsabilité limitée MECALUX-A, S.à r.l., avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 30 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 janvier 1996, numéro 55.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Patrice Roméo Nello Sanna, directeur de sociétés, demeurant à F-06500 Castillon, Résidence Le Nid d'Amour, RN 256, comme gérant de la société et ils lui donnent pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

Les associés nomment comme nouveau gérant avec pouvoir de signature illimitée et pour une durée illimitée:

Monsieur Daniel Roger Chesnay, directeur de sociétés, demeurant à F-06000 Nice, Résidence Aberdeen, 75, avenue Georges V.

Troisième résolution

Les associés déclarent qu'en vertu de cessions de parts sous seing privé, les parts sociales sont maintenant tenues comme suit:

1. Monsieur Patrice Roméo Nello Sanna, directeur de sociétés, demeurant à F-06500 Castillon, Résidence le Nid d'Amour, RN 256	235 parts
2. Monsieur Lucien Jean-Pierre Eugène Ratti, directeur de sociétés, demeurant à F-06240 Beausoleil, 3bis, boulevard de la Turbia	235 parts
3. Monsieur Daniel Roger Chesnay, directeur de sociétés, demeurant à F-06000 Nice, Résidence Aberdeen, 75, avenue Georges V	<u>30 parts</u>
Total:	500 parts

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Clabbers-De Dekken, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 mai 1996, vol. 399, fol. 39, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 1996.

E. Schroeder.

(21627/228/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

MECALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 1996.

E. Schroeder.

(21628/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

MKL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 30.102.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MKL PROPERTIES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 février 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 28 juin 1989, numéro 177.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 9 novembre 1994, numéro 443.

La séance est présidée par Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Serge Sitter, sous-directeur, Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Suppression de l'article 8 des statuts et renumérotation des articles suivants.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article huit des statuts et de renuméroter les articles suivants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Pollefort, F. Callot, S. Sitter, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 juin 1996, vol. 399, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 1996.

E. Schroeder.

(21629/228/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

MKL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 30.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 1996.

E. Schroeder.

(21630/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

NB REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 31. 679.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirty-first of May.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NB REINSURANCE, a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 11, rue Beaumont, R. C. Luxembourg, Number B 31.679,

incorporated by a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, on the second of October 1989, published in the Mémorial C No. 51 of the 13th of February 1990, modified by a deed of Maître Aloyse Biel, notary residing in Differdange, acting in replacement of Maître Joseph Kerschen, notary residing in Luxembourg-Eich, on the sixth of August 1990, published in the Mémorial C No. 53 of the 7th of February 1991, modified by a deed of the undersigned notary on the twentieth of June 1991, published in the Mémorial C No. 460 of the 12th of December 1991, modified by a deed of the undersigned notary on the sixteenth of December 1993, published in the Mémorial C No. 93 of the 14th of March 1994.

The extraordinary general meeting is opened at 2.15 p.m. by Mister Tony Nordblad, Managing Director, SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1) Modification of the date of the Annual General Meeting, which shall be held on the 2nd Wednesday in May at 10.00 a.m.

2) Amendment of Article 15, first paragraph of the articles of incorporation so as to reflect the proposed modification of the date of the Annual General Meeting.

3) Amendment of Article 13 of the articles of incorporation which shall now read as follows:

«The supervision of the accounts of the corporation must be entrusted to an independent auditor («réviseur d'entreprises indépendant») appointed by the general meeting of shareholders.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares held by each of them are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the

bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to modify the date of the Annual General Meeting, which shall be held on the 2nd Wednesday in May at 10.00 a.m.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 15, first paragraph of the Articles of Incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 15. First paragraph.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the principal office of the corporation or such other place as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday in May each year at 10.00 a.m.»

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 13 of the Articles of Incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 13.** The supervision of the accounts of the corporation must be entrusted to an independant auditor («réviseur d'entreprises indépendant») appointed by the general meeting of shareholders.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately forty thousand (40,000.-) Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 2.25 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that at the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

In faith of which, We, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NB REINSURANCE, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Beaumont, R. C. Luxembourg, numéro B 31.679,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire, de résidence à Luxembourg en date du 2 octobre 1989, publié au Mémorial C n° 51 du 13 février 1990, modifiée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange, en remplacement de Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 6 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 53 du 7 février 1991, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 juin 1991, publié au Mémorial C n° 460 du 12 décembre 1991, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 décembre 1993, publié au Mémorial C n° 93 du 14 mars 1994.

La séance est ouverte à quatorze heures quinze (14.15) sous la présidence de Monsieur Tony Nordblad, Managing Director, SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la date de l'assemblée générale annuelle, laquelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à 10.00 heures.

2) Modification de l'article 15, premier paragraphe, des statuts.

3) Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** La surveillance des comptes de la société doit être confiée à un réviseur d'entreprises externe. Ce réviseur d'entreprises externe est nommé par l'assemblée générale des actionnaires.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle, laquelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à 10.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 15, premier paragraphe des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 15. Premier paragraphe.** L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année, à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution.

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 13 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 13.** La surveillance des comptes de la société doit être confiée à un réviseur d'entreprises externe. Ce réviseur d'entreprises externe est nommé par l'assemblée générale des actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quarante mille (40.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures vingt-cinq (14.25).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Nordblad, M. Loesch, J.P. Spang, J.Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juin 1996, vol. 498, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 17 juin 1996.

J. Gloden.

(21634/213/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

NB REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 31. 679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher le 20 juin 1996.

J. Gloden.

(21635/213/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

NIGHT-CLUB ST PETERSBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 13, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 51.920.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Joseph Hoffmann, commerçant, demeurant à Capellen, 90, route d'Arlon.
2. Monsieur Romain Hoffmann, commerçant, demeurant à Luxembourg, 123, rue Cyprien Merjai.
3. Monsieur Patrick Mangeot, garçon, demeurant à Luxembourg, 30, rue du Laboratoire.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sub. 1 et 2 sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NIGHT-CLUB ST PETERSBURG, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 13, rue de Bonnevoie, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 1^{er} août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 532 du 18 octobre 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 12 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 77 du 13 février 1996, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.920.

II. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1. Monsieur Joseph Hoffmann, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2. Monsieur Romain Hoffmann, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

III. Les comparants sub. 1 et 2, représentant comme seuls associés, l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de révoquer avec effet immédiat, Monsieur Cesare Sarra, garçon, demeurant à Florange, 38, rue Verlaine, de sa fonction de gérant technique de ladite société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant technique est accordée à Monsieur Cesare Sarra.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée, comme nouveau gérant technique de la société, Monsieur Patrick Mangeot, préqualifié, qui accepte.

Suite à cette nomination la société sera dorénavant gérée et administrée, comme suit:

- Monsieur Patrick Mangeot, préqualifié, gérant technique,
- Monsieur Joseph Hoffmann, préqualifié, gérant administratif,
- Monsieur Romain Hoffmann, préqualifié, gérant administratif.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs.

IV. Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (LUF 25.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V. Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Hoffmann, R. Hoffmann, P. Mangeot, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 91S, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 juin 1996.

T. Metzler.

(21637/222/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

OKEAN HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 36.583.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 1996, vol. 480, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 21 mai 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat	LUF	24.978
Diminution de la perte reportée	LUF	474.579
Bénéfice de l'exercice	LUF	499.557

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

L'assemblée décide de ratifier les décisions prises lors du conseil d'administration du 22 janvier 1996, à savoir, la nomination de l'administrateur Monsieur Alain Rukavina, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Henry L. Einhorn, décédé.

Le mandat de chacune des trois administrateurs Messieurs Jean Wagener, Alain Rukavina et Wilfried Kaufmann ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, sont reconduits pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée à tenir en l'an 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(21640/279/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

MOULINS GANTENBEIN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fentange.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Pour MOULINS GANTENBEIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21631/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

MOULINS GANTENBEIN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fentange.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1996.

Pour MOULINS GANTENBEIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21632/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

MUST INFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 2, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 41.067.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 180, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21633/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

NEPTUNUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 19, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 46.885.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21636/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

ORNILOGIS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: LUF 500.000.**

Siège social: L-8356 Garnich, 4, rue Hoehl.

R. C. Luxembourg B 40.080.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 480, fol. 54, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21644/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

OPTIMAS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard G.-D. Charlotte.

R. C. Luxembourg B 46.836.

Le bilan au 1^{er} janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21642/758/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

OPTIMAS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard G.-D. Charlotte.
R. C. Luxembourg B 46.836.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société OPTIMAS LUXEMBOURG S.A., qui a été tenue à Luxembourg, en date du 25 avril 1996, que Mademoiselle Josée Ludovissy, expert-comptable, a été nommée administrateur de la société OPTIMAS LUXEMBOURG S.A. en remplacement de Monsieur Patrick Friedgen et que Mademoiselle Josée Ludovissy terminera le mandat de Monsieur Patrick Friedgen.
Luxembourg, le 19 juin 1996.

Pour extrait conforme
J. Ludovissy
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21643/758/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

N.R. RESOURCES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 22.506.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 avril 1991 qu'ont été élus:

- a) comme administrateurs pour une durée de six années:
- M. Marc Jones, Réviseur d'entreprises, Expert comptable, Luxembourg;
 - Mme Simone Fehlen, sans état, Senningerberg/Luxembourg;
 - Mme Mady Jones, Docteur ès sciences nat., Luxembourg.
- b) comme Commissaire aux comptes pour une durée de six années:
- Mme Suzette Meres, Expert comptable, Luxembourg.

Suite à l'autorisation lui accordée par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a délégué les pouvoirs de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation à M. Marc Jones, prénommé, qui a accepté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21639/540/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

PLASTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.602.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21645/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

OLMI S.A., Société Anonyme.
Gesellschaftssitz: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Öffentliche Generalversammlung vom 3. Juni 1996

Eröffnung der Sitzung um 11.00 Uhr.

Frau Elvira Eberle, Geschäftsführerin, wohnhaft in Luxemburg, übernimmt den Vorsitz und bestimmt zum Schriftführer Herrn Claude Linster, wohnhaft zu Greiveldingen.

Zum Stimmzähler wird Herr Ingo Erb, Buchhalter, wohnhaft zu Merzig, ernannt.

Alle hier anwesend und dies annehmend.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

1. daß sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger Versammlung vorliegen.
2. daß die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfaßt:
 - a) Rechenschaftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars zum Jahresbeschluß 1995.
 - b) Abstimmung über die Geschäftsbilanz 1995.
 - c) Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars.
 - d) Verschiedenes.

3. Alle anwesenden Aktionäre, beziehungsweise Aktionärvertreter erklären sich bereit, über vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt gegeben wurde, abzustimmen.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden.

Die Versammlung faßt nach Einsicht des Berichtes des Verwaltungsrates und des Kommissars einstimmig folgenden Beschluß:

Erster Beschluß

Die Versammlung nimmt die Bilanz des Geschäftsjahres 1995 zur Kenntnis und erklärt diese anzunehmen. Den Verwaltungsrats- und den Kommissarsmitgliedern wird Entlast für das Geschäftsjahr 1995 erteilt.

Zweiter Beschluß

Die Versammlung beschließt den Verlust des Bilanzjahres 1995 in Höhe von 1.126.374,- Franken auf das nächste Bilanzjahr weiterzutragen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen und unterschrieben vom Büro der Versammlung am 3. Juni 1996 in Ehnen.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 1996, vol. 173, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Bericht des Verwaltungsrates an die ordentliche Generalversammlung zum Jahresabschluß 1995

Der Verwaltungsrat, tagend in Anwesenheit aller Mitglieder, schlägt der ordentlichen Generalversammlung vor, die Bilanz des Geschäftsjahres 1995 anzunehmen.

Zum Geschäftsjahr erklärt der Verwaltungsrat, daß die Gesellschaftstätigkeit normal und ohne Zwischenfälle verlaufen ist.

Der Verwaltungsrat schlägt weiterhin der Versammlung vor, den Verlust des Bilanzjahres 1995 in Höhe von 1.126.374,- Franken auf das nächste Bilanzjahr vorzutragen.

Unterschriften.

Enregistré à Remich, le 7 juin 1996, vol. 173, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(21641/598/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

PRODILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof/Capellen, route des 3 Cantons.

R. C. Luxembourg B 16.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 1996.

Signatures.

(21646/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

RAYON VERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 10 juin 1996

Monsieur Antonio Soldati, administrateur de sociétés, demeurant à Neggio (CH) est nommé administrateur-délégué de la société et dispose à ce titre les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa signature individuelle.

S. Thill

T. Herkrath

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(21647/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

RYALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.501.

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés que le siège social de la société a été rétabli au 122, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21653/540/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

RODBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 52-54, rue Poincaré.
R. C. Luxembourg B 20.724.

Le bilan clôturé au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 1996.

(21648/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

RS IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4353 Esch-sur-Alzette, 4, rue Jean Wolter.
R. C. Luxembourg B 46.143.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Sand
Gérant

(21650/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

RTL PLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 21.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, juin 1996, vol. 480, fol. 43, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 1996.

G. Thorn
Président-Directeur Général

(21651/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

RTL PLUS S.A. & Co KG, Société en commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 22.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, juin 1996, vol. 480, fol. 43, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 1996.

G. Thorn
Président-Directeur Général

(21652/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

ROMANTICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 25, rue du Brill.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Marcelle Küntzinger, commerçante, épouse de Monsieur Antonio Goncalves Guedes, demeurant à L-4247 Esch-sur-Alzette/Lallange, 160, route de Mondercange.

Laquelle comparante déclare être la seule associée et propriétaire, des cent parts sociales (100), de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée ROMANTICO, S.à r.l., avec siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, 25, rue du Brill,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mars 1989 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 223 du 17 août 1989;

modifiée suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 1990, contenant également cession de parts sociales, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 1990, vol. 207, fol. 44, case 27, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 477, du 22 décembre 1990.

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante, prédite, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Modification de l'article premier des statuts.

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, décide de modifier l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes, une société unipersonnelle à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sous la dénomination de ROMANTICO, S.à r.l.»

Deuxième résolution

Révocation de Monsieur Philippe Lovalone de sa fonction de gérant technique et nomination d'une nouvelle gérante unique.

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, décide de révoquer à compter de ce jour, Monsieur Philippe Lovalone, cuisinier, demeurant à Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg, de sa fonction de gérant technique pour la restauration de la prédite société et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Madame Marcelle Küntzinger, prédite est nommée unique gérante technique et administrative de la prédite société à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue de Nous, notaire, par ses nom, prénom, état et demeure, a signé le présent acte.

Signé: M. Küntzinger, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 1996, vol. 824, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 1996.

N. Muller.

(21649/224/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

S.A. DES ANCIENS MAGASINS JULES NEUBERG, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 6.183.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

SOCIETE ANONYME DES ANCIENS
MAGASINS JULES NEUBERG

Signatures

(21654/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

SDET ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 51.545.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21655/758/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

SEEGOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 52.010.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 1996.

P. J. Milne.

(21656/512/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

SERVECOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.797.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 24 mai 1996

Le Conseil d'Administration a le regret de prendre connaissance de la démission de Monsieur W. S. Kruijwick, Administrateur.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en son remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale le 31 juillet 1996.

Monsieur N.C. Smedegaard demeurant à Schulhausstrasse 4, 8182 Hochfelden, Suisse.

Pour copie conforme
Signature
FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l.
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21657/512/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

SOCIETE CARTOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-1244 Luxembourg, 120, rue Jean François Boch.

Hiermit wird die SOCIETE CARTOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG, S.à r.l. ihren Sitz von der 12, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg auf die 120, rue Jean François Boch in L-1244 Luxembourg verlegen.

Luxembourg, den 17. Juni 1996.

Z. Havelka.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 67, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(21658/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.561.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21659/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

SOCIMMO S.A., Entreprise de constructions, Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix.
R. C. Luxembourg B 42.031.

Le bilan clôturé au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1996, vol. 479, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

(21660/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

SOMALIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 11-13, rue des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 12.671.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signatures

(21661/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

SOPARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.824.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21662/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

SOTRASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 41.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 1996.

Signature.

(21663/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

STONEHENGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.113.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21664/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

SUNFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 42.424.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(21665/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

THE YASUDA FIRE INVESTMENT (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 24.129.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 1996, que:

- Monsieur Hiroshi Sugino, Manager, Securities Investment & Loan Department de la société THE YASUDA FIRE AND MARINE INSURANCE Co. Ltd., demeurant 26-1, Nishi-Shinjuku, 1-Chome, Shinjuku-ku, Tokyo (Japon) a été élu Administrateur en remplacement de Monsieur Yoshiro Ebesu, Administrateur démissionnaire,
et que

- Monsieur Shigeki Nishikawa, General Manager, Accounting Department de la société THE YASUDA FIRE AND MARINE INSURANCE Co. Ltd., demeurant 26-1, Nishi-Shinjuku, 1-Chome, Shinjuku-ku, Tokyo (Japon) a été élu commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Minoru Ueda, commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 18 juin 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21668/507/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

TAIYO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 30.169.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 5 juin 1996

L'adresse de la société est transféré, avec effet au 1^{er} juillet 1996, au 3, place Dargent, Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
Pour TAIYO INTERNATIONAL HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21666/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

THE TOKIO MARINE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 30.255.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} avril 1996 que:

- Monsieur Yoshinori Tomihari, Deputy General Manager, Financial Planning Department of the Company THE TOKIO MARINE AND FIRE INSURANCE Co., Ltd., demeurant 2-1 Marunouchi 1-Chome, Chiyoda-ku, Tokio 100, Japon, a été nommé Administrateur et Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Fumiaki Namekawa, Administrateur et Président du Conseil d'Administration démissionnaire.

Luxembourg, le 18 juin 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21667/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

THYSSEN ASCENSEURS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 13, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 25.146.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés tenue au siège social en date du 28 mai 1996, que:

le siège de la société est transféré à l'adresse suivante:
13, rue des Joncs, L-1818 Howald.

Pour extrait sincère et conforme
Pour THYSSEN AUFZÜGE, GmbH
Pour ELEG EUROPÄISCHE LIFT- UND ESCALATOR, GmbH
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21669/549/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

ZATTO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.870.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 1996, le mandat du commissaire aux comptes et réviseur indépendant BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Luxembourg, a été renouvelé pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 18 juin 1996.

Pour ZATTO GROUP S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21678/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

TIBOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 15.460.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21670/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

TRACTEBEL ENGINEERING LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 35.762.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour TRACTEBEL ENGINEERING LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(21671/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

TRACTEBEL ENGINEERING LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 35.762.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

TRACTEBEL ENGINEERING LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(21672/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

TRANSALLIANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.
R. C. Luxembourg B 32.666.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 juin 1996.

Signature.

(21673/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

TRANSALLIANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.
R. C. Luxembourg B 32.666.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 1996

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs de la Société Monsieur Maurice Marchand-Tonel, demeurant 15, place Etienne Pernet, F-75015 Paris et Monsieur Gérard Edlinger, demeurant 20, avenue Gaugé, 78220 Viroflay.

Leur mandat arriveront à expiration lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en 2002 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Bettembourg, le 10 juin 1996.

Certifié sincère et conforme

TRANSALLIANCE LUXEMBOURG

F. Bornemann

A. Casanova

Administrateur délégué

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21674/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

V-RENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2129 Luxembourg, 29, rue Marie-Adélaïde.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juin 1996.

Pour V-RENT, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(21677/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

TRANSOCEAN INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.550.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fifteenth of May.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of TRANSOCEAN INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG., R. C. Number B 52.550, with its principal office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 5, 1995, published in the Recueil du Mémorial C Number 643 of December 18th, 1995.

The meeting begins at twelve a.m., Mr Slawomir Parypa, company director, residing in London (England) being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Christophe Davezac, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman then states that:

I. It appears from an attendance list, established and certified by the members of the bureau, that the one thousand two hundred and fifty shares of a par value of one thousand francs each, representing the total capital of one million two hundred and fifty thousand francs are duly represented at this meeting which is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

- Transfer of the registered office of the Company to the following address:

11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The general meeting resolved to transfer the registered office of the Company to L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at twelve thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TRANSOCEAN INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG., R. C. B numéro 52.550, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 643 du 18 décembre 1995.

La séance est ouverte à douze heures sous la présidence de Monsieur Slawomir Parypa, administrateur de sociétés, demeurant à Londres (Angleterre).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs chacune représentant la totalité du capital social d'un million

deux cent cinquante mille francs sont représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

- Transfert du siège social à l'adresse suivante:
11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à douze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Parypa, R. Thill, C. Davezac, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1996, vol. 91S, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

A. Schwachtgen.

(21675/230/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 1996.

BUREAU DE RECHERCHES, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit anglais ARIART MANAGEMENT LTD, ayant son siège social au 2, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Didier Schönberger, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la recherche de tout renseignement pour le compte de personnes physiques ou morales au moyen d'enquêtes, surveillances, contrôles de toute nature, dans les domaines tant civil que commercial et/ou industriel, ainsi que l'investigation en vue de réunir des indices, de constituer la preuve de tout fait, acte, comportement et de pourvoir à la protection, la garde de personnes ou de biens meubles, dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de BUREAU DE RECHERCHES, société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

La société est autorisée à établir des succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 5.000,- (cinq mille francs) chacune.

Les 100 (cent) parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par l'associée unique, la société de droit anglais ARIART MANAGEMENT LTD, prédésignée, par versement en numéraire à un compte bancaire, de

sorte que la somme de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales peuvent être cédées à des non-associés par acte notarié.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers de l'associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique, lequel fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises dans ce domaine sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1996.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives.

L'associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et charges et des amortissements nécessaires, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est référé à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge est évalué sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, la comparante, la société de droit anglais ARIART MANAGEMENT LTD, prédésignée, représentée comme il est dit ci-avant et représentant comme seule et unique associée l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-4280 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard du Prince Henri.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude Kox, détective, demeurant à L-4280 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard du Prince Henri.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Schönberger, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 1996, vol. 823, fol. 29, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 juin 1996.

J. Elvinger.

(21682/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 1996.